

Informations de la CCI du Gers



Informations de la CCI du Gers

Ateliers « pret a vous lancer ? » 28 novembre

Pour les candidats à la création ou à la reprise d'entreprise, la CCI du Gers organise des réunions d'information tous les 15 jours, le mardi matin de 9 h à 12 h 30. Le but de ces matinées est d'informer sur le parcours du créateur, le choix du statut juridique, les obligations fiscales et sociales, les aides et financements possibles. Un tour d'horizon le plus vaste possible est effectué qui permet aux futurs commerçants, industriels ou prestataires de services de mieux appréhender leur nouveau métier de chef d'entreprise. La prochaine réunion aura lieu sur inscription le 28 novembre – Place Jean David à AUCH à 9 h.

Contact CCI du GERS : Tel 05 62 61 62 61 – www.gers.cci.fr

7eme événement in'tourisme : innovation pour le tourisme - Conference, ateliers co creatifs, rencontres - Tendances touristiques du moment, relation client et ateliers collaboratifs

La 7ème Edition de l'événement In'Tourisme aura lieu le lundi 20 Novembre 2017 de 8h30 à 13h au Domaine du Castagné, route de Toulouse, chemin de Naréoux à Auch. Cet événement à destination des professionnels du tourisme (Hôtels, campings, restaurants, chambres d'hôtes, gîtes, prestataires touristiques, offices du tourisme, producteurs...) a pour objectif de vous informer sur les dernières tendances touristiques, de vous permettre d'échanger et de partager vos expériences et d'affiner votre stratégie commerciale. Cette année, le duo Pierre ELOY, société Touristic, et Ludovic Dublanquet, consultant etourisme et websocial, agitateurs de destination numérique, mettra en avant les tendances touristiques et relationnelles 2018.

Nouveauté 2017 : un duo d'animateurs, des ateliers co créatifs et une surprise relaxante pour finir la matinée de travaux.

Pour en savoir plus et vous inscrire <http://www.gers.cci.fr/journee-tourisme>

Contact CCI du GERS : Audrey FIEVET

Tél : 05 62 61 62 71

Email : a.fievet@gers.cci.fr

Anticiper et sécuriser la transmission de son entreprise

23 novembre 2017 à 18h30 - CMA du GERS - PAVIE

D'ici 10 ans, 700 000 entreprises devraient être cédées en France, des centaines de milliers d'emplois seront concernés.

Notre département compte près de 5 500 dirigeants de plus de 50 ans, notre enjeu est de les accompagner efficacement dans les étapes de la transmission de leur entreprise.

En 2017, avec le plan régional « ENTREPRENDRE en Midi-Pyrénées » la CCI a poursuivi ses actions d'accompagnement en faveur des dirigeants d'entreprises. Des prédiagnostics transmission et des conseils individualisés gratuits ont été proposés aux cédants afin de les aider dans l'évaluation de leurs entreprises et les informer des conditions sociales et fiscales de la transmission. Des annonces de vente ont pu être diffusées sur notre site TRANSENTREPRISE (<http://www.transentreprise.com>). Des repreneurs potentiels ont pu être identifiés, accompagnés et mis en relation avec les cédants.

C'est pourquoi, dans le cadre du mois régional de la création-reprise d'entreprises pilotée par Madeeli : M. Rémi BRANET, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers, M. Guy SORBADERE, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gers Me Laurent TRILHA, Vice-Président de la Chambre Interdépartementale des Notaires du Gers, du Lot et de Lot-et-Garonne et M. Philippe GUIONIE, Directeur régio-nal de l'Union notariale financière à Toulouse, vous invitent à participer à une rencontre professionnelle destinée, au moyen d'une approche pratique et concrète, à fournir aux chefs d'entreprises les clefs de la transmission organisée de leur entreprise : "Actualités fiscales 2017 : Anticiper et sécuriser la transmission de son entreprise"

20h30 | Cocktail

Participation gratuite

Inscriptions : Christine AVRIL - Tél : 05 62 61 62 18

E-mail : c.avril@gers.cci.fr

Taxe d'apprentissage 2018 : choisissez d'investir sur votre territoire

Chefs d'entreprise : Vous devez verser votre Taxe d'Apprentissage et la Formation Continue avant le 28 février 2018.

La Taxe d'Apprentissage est la seule Taxe dont vous pouvez décider l'Affectation alors que la Formation Continue est directement versée aux OCTA de branche en National.

Cette année un nouvel OCTA : l'OCTA Inter-Consulaire Régional Occitanie. (commerce et industrie, métiers et artisanat, agriculture). Il a reçu l'habilitation du Préfet de Région Occitanie afin de pouvoir collecter la Taxe d'apprentissage et la Formation Continue de l'ensemble des entreprises du territoire Occitanie, pour la campagne 2018.

Evolution du Contexte : suite à la loi du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, et aux conséquences de la loi NOTRE du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale, le nombre d'OCTA diminue encore en 2018.

Au niveau national, les OPCA (Organismes Paritaires Collecteur Agréés), habilités en tant qu'OCTA, ne pourront collecter la taxe d'apprentissage que des entreprises entrant dans leur champ de compétences professionnelle ou inter-professionnelle. La dérogation dont bénéficiaient les deux OCTA Interprofessionnels tombe, ils ne pourront plus collecter tous secteurs confondus !

Au niveau régional, un collecteur inter consulaire régional unique, qui peut collecter la Taxe d'Apprentissage de toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, dès lors qu'elles ont au moins un établissement en région. Avec la fusion des régions seuls 13 OCTA inter-consulaires seront habilités en 2018 en France Métropolitaine

Contact CCI du GERS : Corinne BARON ou Dominique ROZES

Tél : 05 62 61 62 62 - 05 62 61 62 40

Email : c.baron@gers.cci.fr ou d.rozes@gers.cci.fr

Rendez-vous export

La prochaine rencontre du Club Export aura lieu le jeudi 7 décembre 2017 à 18h à la CCI du Gers.

Si vous souhaitez rejoindre le Club Export ou avoir des informations complémentaires,

Contact CCI du GERS : Morgane Verglas

Tél : 05.62.61.62.56

Email : m.verglas@gers.cci.fr

Gare aux « arnaques » téléphoniques !

Le RSI a mis en garde ses assurés contre des démarchages téléphoniques abusifs qui sévissent depuis quelque temps. Profitant de la confusion autour de la suppression prochaine du RSI, « des usurpateurs multiplient les arnaques (faux appel de cotisations, provisions pour 2018, etc. »).

Le premier procédé utilisé est le démarchage téléphonique : des sociétés usurpent l'identité d'institutions ou d'entreprises privées pour, notamment, récolter des données personnelles en prétextant par exemple l'inscription à un annuaire. Seconde technique : les spams vocaux, « appels indésirables » qui n'ont pour objectifs que de convaincre l'assuré d'appeler un numéro surtaxé. Dans tous les cas, rappelle le RSI, il ne faut pas divulguer par téléphone d'informations confidentielles, en particulier ses coordonnées bancaires. Les assurés qui pensent avoir été victimes d'une de ces escroqueries peuvent contacter leur caisse RSI pour le signaler.

(RSI, communiqué du 18 juillet 2017 : <https://www.rsi.fr/zoom/arnaques/demarchage-telephonique.html>)